

"LE LIEN N° 2" – INFORMATION AUX HABITANTS

Clermont-Le-Fort le 28 Avril 2020

Chères Clermontoises, chers Clermontois,

Comme promis nous revenons vers vous pour vous informer de l'évolution des discussions relatives à l'implantation de P. BOYE sur le terrain communal de la Riverotte.

Mais avant de vous faire part des dernières évolutions, nous aimerions revenir sur l'interview de CH. HUGUES paru dans La Dépêche du Midi du 28 Avril et relatif au projet P. BOYE.

Si dans les différentes lettres municipales qu'il a fait parvenir, il indique clairement que **...les questions d'aménagement du quartier de la Riverotte sont désormais totalement prises en charge par la nouvelle équipe municipale...** (Lettre Municipale # 8) et que **....la nouvelle équipe est en charge du dossier...** (Lettre Municipale # 9), cela n'a pas été mentionné dans l'interview qu'il a accordé à La Dépêche. L'article est consultable sur le site de la Mairie dans la rubrique "**Commune**" et sur la page "**Clermont dans la presse**".

Le temps est à la coopération et à la transparence pour le bien de Clermont et de ses habitants. Nous confirmons donc que nous gérons ce projet en étroite collaboration et de concert avec la Municipalité sortante.

Tout va toujours très vite :

1. **LE 20 AVRIL - RELEVES GEOMETRIQUES**

2. **LE 22 AVRIL - DEBUT DES SONDAGES (ETUDE DE SOL)**

3. **LE 23 AVRIL - REUNION AVEC L'ARAC ET LA MUNICIPALITE ENTRANTE**

L'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction) est l'agence créée par la Région Occitanie pour dynamiser le tissu économique et social de la Région. Elle est responsable de l'étude et de la réalisation de lycées, de médiathèques, de locaux industriels, etc. Vous pourrez trouver de plus amples informations sur son site : <https://www.arac-occitanie.fr>

Nous sommes informés que c'est l'ARAC qui se porterait acquéreuse du terrain communal, qui construirait la nouvelle ligne de fabrication et qui louerait à P. BOYE, avec option d'achat, à plus ou moins long terme les locaux.

Le montage financier, notamment l'emprunt qui serait contracté par l'ARAC, oblige cette dernière à privilégier un achat du terrain communal plutôt qu'une location. Bien qu'ils ne soient pas du tout favorables à une location, nous leur demandons tout de même d'étudier la faisabilité d'une location longue durée.

Cet achat par l'ARAC a son importance. L'ARAC étant une émergence de la Région, les marges de négociations de la vente du terrain communal sont bien plus limitées que si nous vendions directement à P. BOYE. En effet, cette émergence de la Région, va négocier sur un prix de vente qui est déterminé par le service des Domaines.

Lors de cette réunion, l'ARAC nous communique la 2^{ème} version du plan d'implantation (voir au verso).

La majorité de nos remarques faites sur la première ébauche d'implantation ont été prises en compte, en autres :

- Suppression des places de parking proches des habitations,
- Entrée du personnel au niveau du sens interdit qui va rester sur le chemin de Claix (voir au verso),
Pour des raisons de sécurité, la sortie du personnel se ferait au fond du terrain.

Nous n'avons pour l'instant aucune esquisse qui pourrait nous donner une idée de l'aspect extérieur de ces nouveaux bâtiments. Nos interlocuteurs sont bien au courant que cet aspect extérieur est l'un des points déterminant dans notre décision.

Nous informons régulièrement la RNR sur l'état d'avancement du projet pour qu'ils apportent tout leur soutien pour une intégration réussie de cette usine dans l'environnement de la RNR.

Autre point clé également, c'est la relocalisation des entreprises CEMEX et MAUREL. Les dossiers sont pris en main par la Région et la relocalisation des Transports MAUREL semble acquise. Des discussions sont en cours avec la CEMEX pour trouver un emplacement qui convienne à leurs besoins.

4. LE 27 AVRIL - REUNION AVEC LE DEPARTEMENT, LE SICOVAL, LES MUNICIPALITES SORTANTE ET ENTRANTE

Le projet P. BOYE et les attentes de la commune sont présentés. La Direction Départementale du Territoire (DDT) et le SICOVAL proposent leur aide à la commune.

5. LE 28 AVRIL - ESTIMATION DES DOMAINES SUR LE PRIX DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL

Les Domaines nous indiquent une estimation de 1 600 000 € HT pour les 16 997 m² du terrain communal.

Ceci ne constitue pas un prix de vente fixe mais une base de négociation avec l'ARAC. Nous devons essayer de tirer un maximum de cette situation sans arriver à un blocage qui pourrait se traduire par une réquisition du terrain communal pour... raison d'état. Ceci nous a été clairement dit lors d'une réunion.

En parallèle, nous attendons une proposition de l'ARAC sur une possibilité de location.

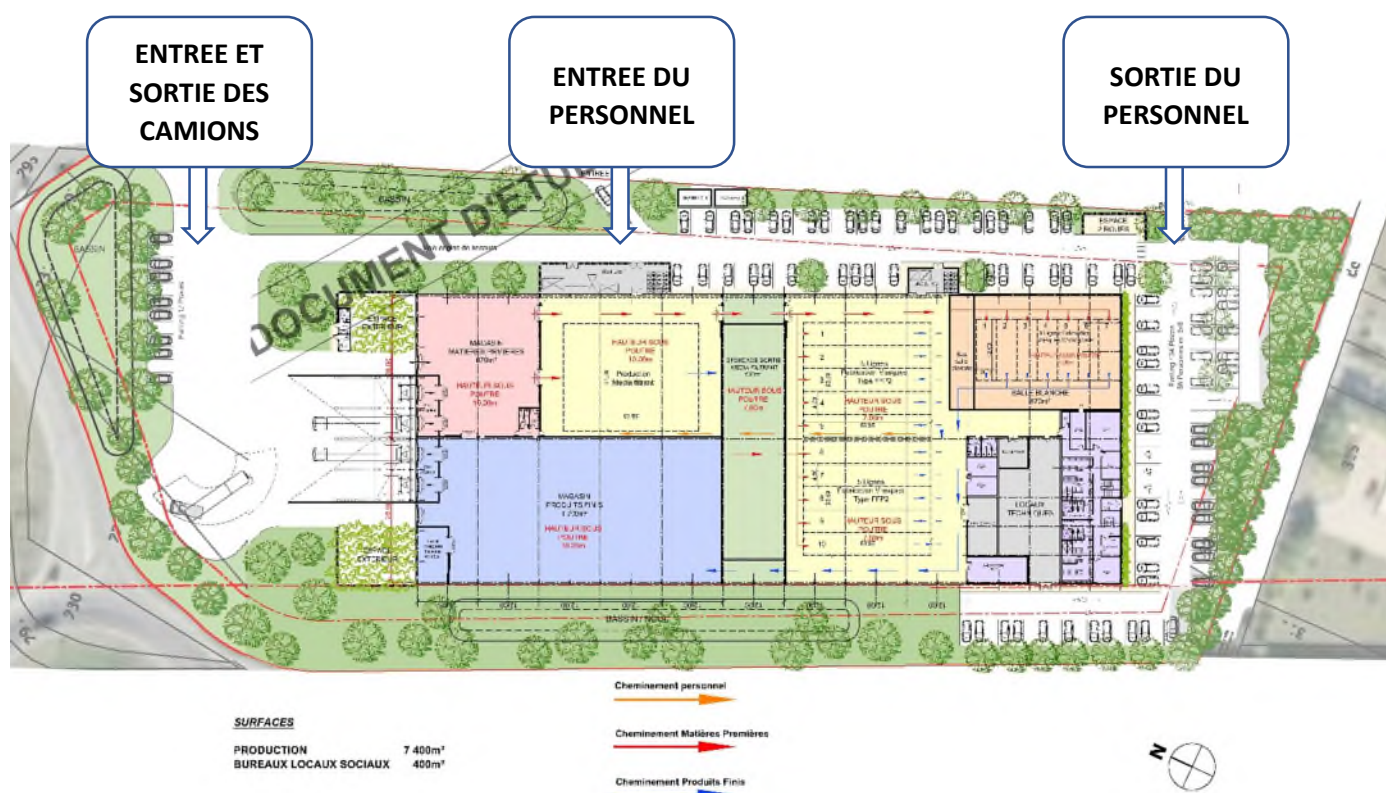
6. EVENEMENTS A VENIR

L'ARAC doit dans les prochains jours nous informer de la faisabilité technique de l'installation de P. BOYE sur notre terrain communal.

Tout en continuant à faire valoir nos exigences (relocalisation des entreprises CEMEX et MAUREL, esthétique du bâtiment, intégration dans l'environnement RNR, absence de nuisances de toutes sortes, impact sur l'emploi Clermontois, etc...), nous pourrions à partir de là engager la négociation financière.

Jeudi 30 Avril, une visio réunion de concertation entre les municipalités sortante et entrante doit avoir lieu pour coordonner nos avis et les actions à venir.

Nous continuons donc à avancer en essayant de préserver les intérêts de la commune et des habitants. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons d'autres informations.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Dans cette période de confinement, il est plus facile pour nous de vous informer par courrier électronique. Si vous acceptez ce moyen de communication, merci de nous laisser votre adresse mail à :

uneequipepourclermont@gmail.com

06-02-30-65-84

UNE EQUIPE POUR CLERMONT